

# Conférence du désarmement

Français

---

**Compte rendu définitif de la mille trois cent quatre-vingtième séance plénière**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 2 mars 2016, à 10 h 20

*Président* : M. Steffen Kongstad ..... (Norvège)

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (7 juillet 2017).

GE.17-02519 (F) 300617 040717



\* 1 7 0 2 5 1 9 \*

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1380<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme vous le savez, nous allons poursuivre ce matin le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. Nous entendrons les déclarations des Représentants de la Colombie, du Canada, du Kazakhstan, de la République de Corée, de la République bolivarienne du Venezuela, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de l'Italie et de l'Espagne.

Je vais suspendre la séance quelques instants, le temps d'accueillir notre premier invité, le Ministre des affaires étrangères de la Colombie.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance reprend. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'aimerais souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre première invitée, S. E. M<sup>me</sup> María Ángela Holguín, Ministre des affaires étrangères de la Colombie. Merci beaucoup, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence. Vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Holguín** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup Monsieur le Président. Permettez-moi de vous féliciter pour le travail que vous accomplissez en tant que Président de la Conférence du désarmement. La Colombie réaffirme son souhait d'œuvrer en étroite coopération avec votre présidence, les cinq autres Présidents de la session, et tous les autres États membres et observateurs de la Conférence, en vue de libérer la Conférence de son blocage qui n'a que trop duré.

Je suis particulièrement heureuse de m'exprimer devant la Conférence au moment même où la Convention sur les armes à sous-munitions entre en vigueur pour mon pays.

Par les progrès qu'elle a régulièrement marqués sur la voie de l'élimination des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions, des munitions non explosées, des dispositifs explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre en général, la Colombie a réaffirmé au niveau national son engagement de toujours en faveur du régime international de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Loin d'être des actes isolés, ce sont là des étapes dans la transition que mon pays opère, à travers une politique fermement ancrée dans les instruments internationaux de désarmement, vers le renforcement de la paix.

Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui souligner le rôle central qu'a joué l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel dans l'instauration de la confiance entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC) dans le cadre des pourparlers de paix qui se tiennent à La Havane. C'est sur la question de l'action intégrale contre les mines antipersonnel que, après trois années de négociations délicates avec ce groupe armé, les parties présentes à la table des négociations à La Havane sont parvenues à un accord essentiel. Avant même de signer l'accord mettant fin au conflit, les parties se sont entendues pour remédier sans attendre aux effets pernicieux des mines antipersonnel. Cela fait maintenant plusieurs mois, dix environ, que, dans un geste de paix sans équivoque, nous – le Gouvernement, la guérilla et les organisations civiles actives dans le déminage humanitaire – travaillons ensemble, main dans la main, à la dépollution de deux zones rurales de notre territoire.

Les représentants de la communauté internationale venus observer ces projets pilotes, un bon nombre de ces représentants étant justement des diplomates chargés des affaires de désarmement – et nous sommes très reconnaissants envers votre pays pour toute l'aide qu'il nous apporte –, sont témoins de la réussite de l'entreprise, concrétisée par le rétablissement dans leurs droits des populations touchées. À l'heure actuelle, des opérations sont en cours dans plusieurs zones de notre pays, avec pour objectif de les déclarer exemptes de tous engins et d'améliorer de façon notable les conditions de vie des populations touchées par ce fléau.

Dans le cadre de cette dynamique d'après-conflit, il nous faut aussi porter notre attention sur les restes explosifs de guerre. La Colombie s'est donc attachée à réunir les capacités techniques voulues, déjà reconnues à l'échelle internationale.

Pour ce qui est des instruments de contrôle des armements de type classique, j'ai le plaisir de vous informer que le processus interne de ratification du Traité sur le commerce des armes, instrument que nous espérons pouvoir ratifier à moyen terme, est en bonne voie. Nous venons également d'engager les travaux préparatoires aux modifications qui s'imposent sur les plans législatif et institutionnel, dans l'optique de la mise en œuvre du Traité.

Monsieur le Président, pour un pays tel que le mien, qui aspire ardemment à la paix, le blocage sur la question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes de destruction massive est un sujet de préoccupation. Le 17 juin prochain, cela fera vingt ans que la Colombie est membre de la Conférence du désarmement. Durant ces vingt années, nous n'avons eu de cesse d'œuvrer à l'interdiction des armes de destruction massive, tant à la Conférence qu'aux plans national et régional. La Colombie n'a épargné aucun effort auprès de ses partenaires de la région et d'autres latitudes en vue de renforcer les moyens nationaux de contrôle des matières radioactives, des substances chimiques et des agents biologiques. Dans toutes les instances où l'on débat de ces questions, notamment la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, la Conférence des États parties à la Convention sur les armes biologiques ou encore la Conférence des États parties au Traité de Tlatelolco, nous avons réaffirmé notre engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

La Colombie est dotée d'une stratégie globale dans ce domaine. Elle s'est employée à faire progresser le processus d'universalisation du régime de désarmement et de non-prolifération. En 2015, elle a ratifié le Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. De même, elle se livre actuellement à une analyse interne de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, ainsi que de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Malgré les difficultés rencontrées, la Colombie continue de prêter toute son attention au régime international de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, y compris à la structure d'appui à ce régime, et d'y accorder une importance considérable.

Dans le cadre de la Conférence du désarmement, nous persistons dans nos efforts tendant à reprendre les négociations, à l'instar de notre délégation qui, en 2002, avait, conjointement avec les Ambassadeurs d'Algérie, de Belgique, du Chili et de Suisse, soumis à la Conférence du désarmement l'initiative dite « des cinq Ambassadeurs ». Cela étant, préserver le climat de confiance au sein de la Conférence n'est pas chose aisée sachant que, clairement, l'absence de souplesse a mué en obstacles permanents ce qui autrefois faisait l'intérêt des méthodes de travail de la Conférence.

Nous partageons l'avis d'autres États membres selon lequel le mandat de base de la Conférence n'est rien d'autre que la négociation d'instruments en matière de désarmement. C'est précisément pour cette raison – et en ayant à l'esprit que les autres instances sont par nature temporaires et ont un mandat limité – que la Conférence ne peut continuer de se dérober face à la responsabilité qui est la sienne en tant qu'unique instance de négociation dans le domaine du désarmement.

Il convient de rappeler que, dans le document CD/1913 que la Colombie a soumis à titre national à la Conférence en 2011, où sont recensées les vues sur l'état de la Conférence et sur les moyens de renforcer cet organe, l'une des premières recommandations consistait à examiner d'urgence les questions de l'élargissement de la composition de la Conférence de façon à la rendre plus représentative de la composition de l'Organisation des Nations Unies, et de la participation effective de la société civile. La Colombie apprécie grandement les efforts déployés par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, Michael Møller, en vue de faciliter un échange de vues approfondi entre la société civile et la Conférence, tel que celui qui s'est tenu le 19 mars 2015 lors du Forum informel réunissant la société civile et la Conférence du désarmement.

La Colombie prend note avec optimisme des propositions faites ces derniers jours et accueille avec satisfaction celles que les États-Unis d'Amérique, le Nigéria, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Fédération de Russie ont

soumises sur les moyens de sortir la Conférence de cette impasse qui, ces vingt dernières années, a empêché que les travaux menés par cette instance débouchent sur des résultats.

Nous apprécions que l'échange approfondi avec la société civile soit précisément l'un des points abordés dans la proposition soumise par le Royaume-Uni, qui prévoit deux séances au cours desquelles les représentants de la société civile pourraient intervenir et prendre part aux débats. La Colombie souscrit à ces dispositions et recommande qu'elles soient intégrées de façon permanente dans les travaux de la Conférence.

Mon pays a voté en faveur de la résolution 70/33 de l'Assemblée générale, qui portait création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier sur le fond les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Nous sommes encouragés par la perspective d'une complémentarité des travaux de ce groupe de travail et de ceux de la Conférence. Le rapport qu'établira le groupe de travail sera soumis à la Conférence du désarmement, et mon pays espère que cette contribution permettra à la Conférence d'adopter de nouvelles positions qui donneront un nouvel élan à ses travaux. Nous invitons tous les États membres de la Conférence à prendre une part active aux délibérations du groupe de travail.

Pour notre part, nous continuerons d'œuvrer, tant à la Conférence que dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée, à la réalisation du seul objectif qui compte pour l'humanité et que les Nations Unies se sont fixé dès les années 1970, à savoir l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Cela ne pourra se faire sans la bonne volonté et la souplesse des pays qui détiennent de telles armes. De même, aucune initiative visant à instaurer la paix ne pourra véritablement aboutir tant que l'humanité demeurera exposée à la menace des armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. la Ministre des affaires étrangères de la Colombie. Je suspends quelques instants la séance.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance plénière est reprise. J'aimerais maintenant accueillir chaleureusement S. E. M. Stéphane Dion, Ministre des affaires étrangères du Canada. Merci beaucoup, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence. Vous avez la parole.

**M. Dion** (Canada) : Merci Monsieur le Président. Le Canada ayant la chance d'avoir deux langues internationales comme langues officielles, je commencerai dans ma langue maternelle, le français, et passerai plus tard à l'anglais, alors soyez prêts à changer de canal pour l'interprétation.

Après cinq ans d'absence, il était temps que le Ministre canadien des affaires étrangères s'adresse à la Conférence du désarmement. Je suis donc heureux de le faire aujourd'hui au nom du Gouvernement canadien et du Premier Ministre, Justin Trudeau.

Je n'irai pas par quatre chemins : cette enceinte est paralysée depuis près de vingt ans. Voilà un bien triste constat ! Pourtant, il y a vingt ans, la Conférence du désarmement avait plusieurs succès à son actif mais, depuis deux décennies, c'est la panne sèche : la Conférence du désarmement n'a en rien contribué concrètement à la paix et à la sécurité internationales.

Ce n'est pas tant que la communauté internationale soit incapable de travailler ensemble. Elle y parvient, mais en dehors de cette enceinte : que l'on songe à la Convention sur les mines antipersonnel, à la Convention sur les armes à sous-munitions ou au Traité sur le commerce des armes. L'une des principales réussites récentes en matière de désarmement est le Plan d'action global commun convenu entre l'Iran et le P5+1. Le Plan d'action global commun est une contribution essentielle aux efforts mondiaux en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, pour autant que sa mise en œuvre soit complète et vérifiée. De même, le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, auquel le Canada participe activement, traite certains aspects techniques importants de la vérification, qui représentent actuellement des obstacles de taille à l'élaboration de mesures de désarmement de longue durée.

Parallèlement, les efforts relatifs aux armes classiques sont extrêmement importants. En particulier, l'initiative de l'Allemagne relative aux armes légères et de petit calibre au Sahel et le rôle actuel du Traité sur le commerce des armes pour réduire au minimum les effets déstabilisateurs et souvent tragiques des armes légères et de petit calibre dans de nombreux pays témoignent d'une évolution des plus favorable. D'ailleurs, j'annonce aujourd'hui que le Canada adhèrera au Traité sur le commerce des armes. Notre gouvernement travaille avec diligence pour respecter ses obligations juridiques nationales afin d'accéder au Traité sur le commerce des armes dès que possible.

Je le rappelle, toutes ces ententes que je viens de mentionner ont été négociées à l'extérieur de la Conférence sur le désarmement. Le fait que cette instance dans laquelle nous sommes aujourd'hui chargés des négociations sur le désarmement n'a joué aucun rôle dans les percées importantes en matière de désarmement est une critique sévère de notre incapacité à dépasser nos intérêts nationaux étroits. Si la Conférence ne reprend pas avec sérieux et détermination ses travaux de fond, je crains que les efforts ponctuels en faveur de la non-prolifération et du désarmement dans d'autres instances ne deviennent la norme.

Par conséquent, j'invite à la réflexion, non seulement dans cette salle mais surtout dans les capitales, sur les conséquences qui surviendraient si la Conférence du désarmement perdait toute pertinence. Il faut que la Conférence sorte de sa paralysie. C'est une nécessité quand on mesure à quel point le monde n'est guère plus sûr aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque la Conférence a été mise sur pied en 1979.

Les crises en Ukraine, en Syrie, en Iraq et au Yémen, pour ne citer qu'elles, continuent de nuire à la sécurité régionale et internationale. Les actes irresponsables et imprudents de la Corée du Nord, qui contreviennent à ses propres obligations et aux résolutions de l'ONU, assombrissent la situation sur le plan de la sécurité en Asie du Nord. Entre-temps, certaines parties de l'Afrique sont aux prises avec l'instabilité, aggravée par une surabondance d'armes légères et de petit calibre.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Il est plus que temps que la Conférence du désarmement se remette au travail, et je suis ici pour vous dire que le Canada est prêt à travailler avec vous tous, dans la concertation, afin que ce dispositif se remette à fonctionner. Je suis sûr que nombre d'entre vous, ici, ont le même désir de rétablir la Conférence en tant qu'instance mondiale pour les négociations sur le désarmement. Pour ce faire, nous devons redoubler d'efforts pour trouver des moyens novateurs d'avancer, dans le respect des réelles différences dans nos positions respectives. Mais pour que la Conférence du désarmement contribue de façon tangible à la paix, il nous faut fixer des objectifs réalistes, tenant compte des réalités stratégiques actuelles. Prôner le désarmement complet ne fait pas partie des objectifs réalistes. Il est clair que les circonstances du moment n'incitent guère les États détenteurs d'armes nucléaires à prendre part à des négociations sur une interdiction des armes nucléaires. Sans ces pays, un accord sur une interdiction pure et simple d'application immédiate des armes nucléaires serait certes un beau geste, mais son réel impact serait fortement contestable. Sans la participation des pays qui détiennent des armes nucléaires, une interdiction ne nous rapprocherait aucunement de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. À l'évidence, toute décision prématurée risque de compromettre la stabilité internationale en créant une fausse impression de sécurité, sans fondements valables.

Les progrès sur la voie de la réalisation de notre objectif commun d'un désarmement général et vérifiable ne peuvent se faire que de façon graduelle, concrète, réaliste et vérifiable. Cela ne signifie pas qu'il n'y a rien que nous – y compris les États non dotés d'armes nucléaires – puissions faire. Au contraire, le moment est venu d'envisager de nouvelles mesures politiques et juridiques dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il s'agit notamment de renforcer la transparence, d'instaurer des moratoires sur les essais nucléaires et la production de matières fissiles, de donner des garanties de sécurité, de créer des zones exemptes d'armes nucléaires et de poursuivre les activités tendant à l'universalisation du TNP.

Notre objectif doit être la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles (FMCT). Le Groupe d'experts gouvernementaux, que le Canada a eu

l'honneur de présider, a déjà établi une évaluation solide, en profondeur, des futures composantes d'un tel traité. Les travaux des experts ont montré qu'un traité n'était pas hors de portée. À n'en pas douter, les négociations seraient difficiles, mais l'issue serait un résultat d'importance. La quête d'un tel traité non seulement aiderait à mettre en place une interdiction de la production de matières fissiles dangereuses mais contribuerait aussi à progresser dans la mise en place de mécanismes de vérification importants pour l'action menée plus largement en faveur du désarmement. C'est là un palier que l'on peut atteindre et franchir et, pour le Canada, nous devons nous y consacrer sans plus tarder.

Autre exemple d'objectif concret que nous pourrions atteindre : le Groupe de travail à composition non limitée mis en place par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Canada y prend activement part, non pas parce qu'il estime que les discussions ne poseront pas de difficultés, mais parce que se parler les uns aux autres vaut mieux que ne pas se parler. Le Canada espère sincèrement que le Groupe de travail sera en mesure de produire un rapport équilibré et constructif sur les mesures propices au désarmement.

Quand je regarde la Conférence du désarmement, je vois une communauté de diplomates motivés par la contribution qu'ils peuvent apporter à la non-prolifération et au désarmement. C'est pourquoi, en dépit de l'impasse dans laquelle se trouve depuis si longtemps la Conférence, je suis convaincu qu'aucun de nous n'a perdu l'espoir de parvenir à un monde plus sûr. Des progrès réguliers et graduels sur la voie du désarmement peuvent être accomplis à force de patience, de souplesse, de persévérance et de prise en main courageuse. Je vous encourage tous à vous consacrer de nouveau à la quête des moyens d'avancer. Pour cela, vous pourrez compter sur le Canada.

*(L'orateur reprend en français)*

Vous pouvez compter sur le Canada.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Dion pour sa déclaration. Je suspends quelques instants la séance.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance plénière est reprise. J'accueille maintenant notre invité, S. E. M. Alexei Volkov, Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan. Vous avez la parole.

**M. Volkov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Avant tout, j'aimerais féliciter l'Ambassadeur de Norvège, M. Steffen Kongstad, pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je souhaite également féliciter son prédécesseur, M. Peters Emuze, du Nigéria, d'avoir recherché un compromis sur un programme de travail pour la session de 2016 de la Conférence. Pour adopter un programme de travail concerté, il va falloir s'appuyer sur la souplesse évoquée par plusieurs délégations au début de 2016.

Dans son discours annuel devant la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a déclaré : « Je continuerai de n'épargner aucun effort, mais la charge ultime, celle de jeter des ponts et de trouver d'urgence une solution à l'impasse chronique dans laquelle se trouve cette instance, incombe aux membres de la Conférence ». Nous souscrivons pleinement à ces propos. La responsabilité première du blocage qui n'a que trop duré à la Conférence et le jeu du « déjà vu » auquel elle se livre dépend des membres proprement dit. Aucune tentative extérieure à la Conférence ne saura résoudre les problèmes de blocage à la Conférence si les membres mêmes de cette instance ne trouvent pas un compromis à mi-chemin. Cela étant, hors ces murs, les parties sont libres de critiquer la Conférence pour son incapacité à engager des négociations de fond.

Dans l'ordre du jour conséquent de la Conférence du désarmement, quatre questions ont été qualifiées de fondamentales : le désarmement nucléaire général, par l'adoption d'instruments juridiquement contraignants, non discriminatoires et universels ; l'élaboration et la signature d'un traité interdisant la production de matières fissiles ; la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; et les garanties de sécurité négatives pour les pays non dotés d'armes nucléaires. Personne ne doute – et c'est pleinement fondé – qu'il faut engager aussitôt que possible les négociations simultanément

sur les quatre questions fondamentales de l'ordre du jour de la Conférence. Des questions se posent quant au format et aux résultats des négociations, mais là est la véritable raison pour laquelle il faut disposer d'un processus de négociation : la nécessité de trouver un terrain d'entente.

Le Kazakhstan juge prioritaire la question du désarmement nucléaire, qui est le problème capital et décisif qui se pose à notre planète. L'an dernier, date anniversaire des événements d'Hiroshima et de Nagasaki, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. Soutenue par une majorité absolue des États Membres de l'ONU, cette résolution a constitué une mesure importante sur la voie de l'adoption d'un texte international juridiquement contraignant portant interdiction des armes nucléaires. Nous entendons bien tendre vers l'universalisation de cet instrument. À cet égard, la création d'un mouvement antinucléaire mondial est d'une importance capitale. Chaque être humain de la planète peut et doit contribuer au processus de désarmement nucléaire.

Le Kazakhstan demande que soit élaboré rapidement un traité interdisant la production de matières fissiles. La conclusion d'un tel instrument garantira l'irréversibilité du processus de désarmement nucléaire et contribuera par la même occasion à réduire la possibilité que des matières nucléaires tombent entre les mains de terroristes. La valeur ajoutée que pourrait avoir un tel traité découlerait de l'inclusion, dans ses dispositions, des stocks existants de matières fissiles. Toutefois, nous ne considérons pas cela comme une condition préalable à l'engagement des négociations : pour nous, la recherche de dispositions acceptables par tous est un objectif majeur. À cet égard, nous soutenons la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé des travaux préparatoires aux négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, et nous avons dépêché un expert auprès de ce groupe. Le document que le Groupe produira offre une bonne base pour la conduite de futurs pourparlers de fond sur un traité interdisant la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement.

Compte tenu du développement rapide des technologies spatiales, il est particulièrement important d'encourager la poursuite des discussions sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées, notamment le projet de traité relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace proposé par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine. Même si les dispositions du projet de traité ne prennent pas nécessairement en considération les intérêts de certaines parties et s'il est encore possible de renforcer le texte, cela pourra faire l'objet de futures négociations.

Notre pays, qui abrite le plus grand site de lancement du monde – Baïkonour – et, ainsi, contribue considérablement à l'utilisation pacifique de l'espace, appuie avec force l'adoption de la déclaration sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace. Cette déclaration politique est une étape positive sur la voie du renforcement de la confiance.

Le Kazakhstan est le tout premier pays à avoir fermé son site d'essais nucléaires et il a volontairement renoncé au quatrième plus grand arsenal nucléaire dans le monde et créé une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Il faut établir des zones de ce type dans d'autres régions du monde, en particulier au Moyen-Orient. Il est capital d'élaborer un texte international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives de la part des puissances nucléaires à l'égard des pays non dotés d'armes nucléaires. Seules de telles garanties peuvent étayer la confiance. Il convient de souligner que, dans notre région, nous avons accompli des progrès considérables sur cette voie. Le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (Traité de Semipalatinsk), signé par les représentants des cinq pays dotés d'armes nucléaires, a déjà été ratifié en 2014 par la Grande-Bretagne, la Chine, la Fédération de Russie et la France. Nous espérons que les États-Unis d'Amérique achèveront sans tarder leurs travaux dans ce sens.

Outre ces quatre questions fondamentales de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, nous sommes également résolus à examiner, dans le cadre de la Conférence, les questions de la cybersécurité, des systèmes d'armes létaux autonomes et les autres questions en rapport avec l'évolution actuelle et relevant du mandat de la Conférence.

L'essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé non seulement nuit à nos efforts mais risque aussi de déclencher une nouvelle spirale de courses aux armements nucléaires. C'est pourquoi l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une condition requise majeure et très importante pour le désarmement nucléaire. Le moratoire sur les essais nucléaires, proclamé à titre volontaire par certains pays détenteurs d'armes nucléaires, est une mesure positive, mais elle ne saurait remplacer un texte juridiquement contraignant.

Le Kazakhstan, en sa qualité de Coprésident avec le Japon de la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires (Conférence organisée en application de l'article XIV), n'épargnera aucun effort pour rendre effectif le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires conformément à l'article XIV du Traité. En 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus une résolution soumise à l'initiative du Kazakhstan, par laquelle le 29 août – date de la fermeture officielle du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk – a été proclamé Journée internationale contre les essais nucléaires. J'aimerais faire part aux pays qui n'ont pas encore adhéré au Traité ou qui ne l'ont pas encore ratifié de ma préoccupation : votre inaction pousse certains pays à prendre des décisions dangereuses. Penchons-nous sur le passé : le Kazakhstan et le Japon sont moralement en droit d'exiger des progrès eu égard au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

À l'appui des efforts que nous menons collectivement, le Kazakhstan a engagé le projet « ATOM » (Abolish Testing : Our Mission) (Abolir les essais, notre mission), dont l'objectif est de consolider la société civile mondiale en lui soumettant une pétition à signer en faveur de l'adoption de mesures actives contre la menace nucléaire. Actuellement, plus de 200 000 personnes dans plus d'une centaine de pays ont signé la pétition en ligne du projet ATOM, dans laquelle il est demandé à tous les dirigeants des principaux États de ratifier le Traité.

Nous souhaitons souligner l'importance considérable du processus qui s'est engagé avec la tenue des conférences sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, tenues à Oslo, Nayarit et Vienne. En tant que pays qui a connu les répercussions fatales des explosions nucléaires, le Kazakhstan souscrit pleinement à l'« Engagement humanitaire » soumis par l'Autriche.

L'une des briques dans l'édification d'un monde plus sûr est l'initiative du Kazakhstan tendant à ce que 1 % du budget de la défense de chaque pays soit alloué au Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable. Cela apportera un soutien de poids à la réalisation des objectifs. À cet égard, la décision de quelques grandes puissances d'allouer massivement des fonds – plusieurs milliers de milliards de dollars – aux fins de la modernisation de leurs arsenaux nucléaires est un sujet de grande préoccupation.

Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui, prophétiquement, avait trait aux questions liées à la découverte de l'énergie atomique. Nous célébrons aussi la fermeture définitive, il y a vingt-cinq ans de cela, du site d'essais de Semipalatinsk et l'ouverture à la signature, il y a vingt ans de cela, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. J'aimerais évoquer les jalons qui se trouvent sur le long chemin que nous parcourons et qu'il nous reste encore à parcourir en citant le célèbre philosophe et peintre libanais : « Avance. Ne t'attarde pas. Avancer, c'est se mettre en quête de la perfection. ».

De ce point de vue, notre but commun est clair : que toute la planète devienne une seule zone exempte d'armes nucléaires et que le monde soit débarrassé des armes nucléaires. Nous sommes prêts à avancer, sans ménager nos efforts.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Volkov pour sa déclaration. Je suspends la séance quelques instants.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance plénière est reprise. J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à notre invité de marque suivant, S. E. M. Yun Byung-se, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. Yun Byung-se** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, alors que je m'adresse à vous dans cette auguste salle de la Conférence du désarmement, j'ai l'impression de rentrer à la maison après un voyage de seize ans. J'éprouve toutefois des sentiments mêlés. Pourquoi ? D'un côté, tout comme le paysage genevois, empreint de sérénité, le temps semble s'être arrêté ici, tandis que le monde a radicalement changé, pour le meilleur ou pour le pire ; de l'autre, cette salle n'a pas perdu son charme et sa capacité à nous faire revivre les bons vieux jours des négociations animées sur la limitation des armements, en ce même lieu, de jour comme de nuit.

Aujourd'hui, alors que la Corée est membre de la Conférence depuis vingt ans et que celle-ci se trouve dans une situation critique, je suis venu avec un message sérieux et clair : nous appuyons les efforts de relance de la Conférence menés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, et par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Michael Møller, et, en tant que l'un des six Présidents de la session de 2016, nous sommes disposés à participer à ces efforts.

Au cours des quatre dernières décennies, les contributions de la Conférence dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements ont été nombreuses. Beaucoup d'entre nous conservent précieusement de bons souvenirs du milieu des années 1990 en particulier, lorsque cette instance battait son plein et élaborait des accords sur les armes de destruction massive qui étaient entièrement nouveaux et qui faisaient date, notamment la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ainsi, nous savons tous que la Conférence peut avoir un rôle catalyseur dans la promotion du désarmement et de la limitation des armements, au bénéfice de la sécurité internationale.

Hélas, la Conférence s'est essoufflée depuis 1998. En 2002, lorsque j'ai quitté mon poste à Genève, nul n'aurait imaginé que, près de quinze ans plus tard, la Conférence ne serait toujours pas parvenue à adopter ne serait-ce que son programme de travail. Cette situation anormale, ou bien cette nouvelle situation normale due à l'inactivité de la Conférence, coûte très cher.

En particulier, la paralysie de la Conférence n'envoie pas le bon message en ce qui concerne le régime mondial de non-prolifération, qui s'appuie sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En 2011, s'exprimant devant la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a dit ceci : « Le blocage persistant de la Conférence a de terribles répercussions sur la sécurité internationale, et plus il persistera, plus la menace nucléaire sera sérieuse, qu'elle provienne des arsenaux existants, de leur prolifération ou de leur possible acquisition par des terroristes. ». Hélas, comme nous le constatons, l'avertissement du Secrétaire général au sujet de la menace nucléaire devient une réalité qui prend forme non pas en dehors de la Conférence, mais en son sein, du fait de la République populaire démocratique de Corée, qui est un membre de cette Conférence. En effet, la Corée du Nord a notoirement des antécédents inégalés :

1. C'est le premier pays à avoir mené des essais nucléaires au cours du présent siècle ; il a procédé à quatre essais nucléaires et lancé six missiles à longue portée au cours des dix dernières années, en violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et des normes internationales ;

2. C'est le premier pays à avoir élaboré des programmes d'armement nucléaire sous le régime du TNP et à avoir annoncé son retrait de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du TNP ;

3. C'est le premier pays à s'être officiellement proclamé État doté d'armes nucléaires dans sa constitution ;

4. C'est aussi le premier État membre de la Conférence du désarmement à s'être présenté comme « le plus jeune État doté d'armes nucléaires » à cette même Conférence l'an passé et à avoir proféré des menaces de « destruction complète » d'un autre État membre de la Conférence, la République de Corée, dans cette auguste salle, directement après avoir effectué son troisième essai nucléaire, en février 2013.

Comme ces antécédents le montrent, Pyongyang est une sorte de délinquant récidiviste. On ne s'étonnera pas que le Conseil de sécurité adopte très prochainement une résolution qui fera date, comportant les plus fortes sanctions non militaires jamais annoncées en sept décennies d'histoire des Nations Unies. Il s'agit là d'une manifestation claire de la détermination de la communauté internationale à sanctionner les provocations de la Corée du Nord une fois pour toutes. Il n'est pas étonnant non plus que certains États Membres aient soulevé, au Conseil de sécurité comme à l'Assemblée générale, la question de la qualification de la République populaire démocratique de Corée d'État Membre des Nations Unies chérissant la paix, compte tenu de sa persistance à provoquer et à ne pas respecter les règles.

De surcroît, la Corée du Nord a bravé et brave aujourd'hui encore les sanctions des Nations Unies et les condamnations internationales en déclarant qu'elle va continuer de lancer des missiles à longue portée. La semaine dernière, Pyongyang a même déclaré publiquement qu'elle frapperait la République de Corée, ainsi que les États-Unis, pour exercer sa vengeance dans des conditions stupéfiantes et inimaginables.

Le principal message que je souhaite faire passer ne se rapporte pas uniquement à la Corée du Nord, mais aussi aux conséquences de cette situation pour la Conférence du désarmement, le régime mondial de non-prolifération et la communauté internationale dans son ensemble.

Premièrement, afin de préserver l'intégrité et la crédibilité du régime du TNP, nous devrions très rapidement nous efforcer de contenir et de réduire les moyens nucléaires et de lancement de missiles de la Corée du Nord conformément aux résolutions existantes et nouvelles du Conseil de sécurité. En ce moment même, Pyongyang accélère la mise en œuvre de son programme pour les armes nucléaires et les missiles, en passant des bombes atomiques et des bombes à hydrogène aux missiles balistiques intercontinentaux et aux missiles balistiques lancés depuis des sous-marins. Nous avons entendu Pyongyang annoncer officiellement son intention non seulement de continuer à développer ce programme, mais aussi d'utiliser ces armes et missiles. Comme le Ministre de la défense d'un État membre de la Conférence se trouvant dans l'hémisphère Sud l'a fait remarquer récemment, aucun pays dans le monde n'échappe désormais au chantage que peut exercer la Corée du Nord avec ses armes nucléaires et ses missiles. Ainsi, nous vivons sous une épée de Damoclès nucléaire, que Pyongyang laisse balancer juste au-dessus de nos têtes.

Deuxièmement, nous devons renforcer la prééminence du droit dans le régime mondial de non-prolifération et de désarmement, notamment en faisant prévaloir l'universalité et le respect de la légalité. À cet égard, les essais nucléaires de la Corée du Nord portent directement atteinte au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est l'une des plus grandes réussites de la Conférence du désarmement. J'espère ainsi qu'au mois de juin, lors de la réunion ministérielle qui doit se tenir à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption du Traité, la Corée du Nord figurera en tête de l'ordre du jour.

Il existe un autre moyen important de renforcer la prééminence du droit dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération qui consiste à entamer sans plus tarder des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La toute dernière proposition pour un mandat de négociation souple mérite d'être accueillie favorablement. Actuellement, Pyongyang produit et stocke des matières nucléaires qui échappent aux garanties de l'AIEA. Je pense qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires permettrait de prendre en considération des questions urgentes comme celle-ci, ainsi que d'autres aspects connexes des matières fissiles. En outre, il est capital que la nouvelle résolution du Conseil de sécurité sur la Corée du Nord soit appliquée sans

attendre, sans exceptions et sans conditions, de sorte que nous puissions obtenir la dénucléarisation totale, vérifiable et irréversible de ce pays.

Troisièmement, chaque pays devrait être encouragé à prendre diverses mesures pratiques pour promouvoir l'initiative commune « global zéro », à savoir un monde sans armes nucléaires. Lors du dernier Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu en mars 2014, le Président de la République de Corée a décrit notre vision d'une péninsule coréenne sans armes nucléaires. Depuis, mon gouvernement s'est employé, dans des enceintes régionales et internationales, à faire en sorte que le rêve d'un monde exempt d'armes nucléaires se transforme en réalité.

Juste avant que je prenne la parole, nous avons entendu le représentant du Kazakhstan. Il y a vingt-cinq ans, en 1991, le Kazakhstan, qui venait d'acquiescer son indépendance, fermait définitivement le polygone d'essais de Semipalatinsk, qui avait été l'un des principaux sites pour les essais d'armes nucléaires. Aujourd'hui, le Kazakhstan offre un bon modèle de la non-prolifération et a une économie qui se développe rapidement dans cette partie du monde. Cette réussite contraste fortement avec la situation en Corée du Nord. En effet, les programmes pour les armes nucléaires et les missiles de la Corée du Nord sont les plus grandes menaces à la paix et la sécurité dans cette région du monde qui est la mienne. Si nous ne parvenons pas à arrêter Pyongyang dans la mise en œuvre de son programme de constitution d'un arsenal nucléaire, nous entretiendrons le cercle vicieux d'une course aux armements régionale dans une région qui est déjà fortement armée.

Monsieur le Président, nous sommes en train de vivre une période de troubles dans laquelle voient le jour de multiples tensions géopolitiques et épreuves internationales. En d'autres termes, nous sommes dépassés par les problèmes et nous manquons de solutions. Dans ce contexte de difficultés, la Conférence du désarmement a un rôle important à jouer sur le plan de la promotion de la sécurité internationale en s'acquittant de son mandat relatif au désarmement et à la maîtrise des armements. Si la Conférence ne sort pas de l'impasse dans laquelle elle se trouve, il lui faudra payer un prix élevé qui dépassera le domaine du désarmement, d'autant plus que les trois piliers des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, devraient se renforcer mutuellement aujourd'hui plus que jamais. Bien que votre mandat consiste à désarmer, permettez-moi de vous demander de vous armer de souplesse et de composition en vue de relancer la Conférence. J'espère sincèrement que celle-ci mobilisera la sagesse et l'esprit d'initiative nécessaires pour sortir de l'impasse et ouvrir des perspectives nouvelles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Yun pour la déclaration qu'il vient de prononcer devant la Conférence. La séance est suspendue.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous reprenons la séance plénière. J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à notre invité de marque suivant, S. E. M<sup>me</sup> Delcy Rodríguez Gómez, Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela. Vous avez la parole, Madame.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Gómez** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes chaleureuses salutations à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à toutes les personnes ici présentes.

Monsieur le Président, comme cela a été démontré, le commerce des armes est une source inépuisable de richesses, mais ses conséquences sont lourdes dans le monde. On dit que plus de 2 000 milliards de dollars des États-Unis sont investis dans le commerce légal des armes, sans parler des chiffres inconnus et inaccessibles du trafic d'armes.

Il existe toutefois une contradiction entre la position déclarée de la communauté internationale sur l'importance de protéger la vie, d'une part, et la production et le commerce d'armes plus ou moins destructrices, d'autre part, dans la mesure où ces deux activités vont à l'encontre de cette position et influencent le comportement des marchés boursiers internationaux. L'un des aspects les plus pervers du capitalisme tient à cette relation. Pour dire les choses simplement, cette situation s'oppose à l'un des principes de base des Nations Unies, la protection des droits fondamentaux, même s'il est vrai que pour

préserver la sécurité internationale, il faut tolérer l'existence d'armes de destruction massive.

Compte tenu de l'impasse dans laquelle la Conférence du désarmement se trouve depuis près de deux décennies, il nous faut revoir le langage euphémique qui est associé à une vision unipolaire de la domination et qui est dangereusement anodin dans le contexte du discours sur le nucléaire. Nous devrions peut-être commencer par réévaluer les choses et les appeler d'emblée par leur nom, à savoir la terrible souffrance infligée à la population civile d'Hiroshima et de Nagasaki il y a soixante-dix ans et la marque douloureuse et indélébile laissée sur l'humanité par cette attaque nucléaire, qui fut un crime de guerre brutal et impardonnable comme il n'y en eut jamais dans toute l'histoire.

La Conférence est une instance multilatérale bien adaptée et indispensable dont l'universalité est attestée par les très grands succès obtenus au fil du temps, notamment la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Elle constitue un élément essentiel du système multilatéral, et elle doit reprendre sa mission sans plus d'hésitation et adopter un programme de travail complet et équilibré qui tienne compte de toutes les priorités dans le domaine du désarmement.

Le Venezuela a soutenu toutes les initiatives allant dans le sens d'un désarmement nucléaire total et de la non-prolifération, car il estime que les armes nucléaires et la prolifération de celles-ci représentent une négation des êtres humains en tant qu'individus et de la vie sur la Terre. Les règles du droit international sur lesquelles se fonde l'interdiction de ces armes qui sont une menace pour la paix et la sécurité internationales sont bafouées par des États hypocrites qui se livrent à la constitution d'arsenaux et au bellicisme, autrement dit ces pays qui se vantent d'avoir les plus gros moyens militaires dans le monde, qu'ils utilisent pour faire pression sur les pays qui ne veulent pas faire ce qu'ils ont besoin qu'ils fassent.

Aujourd'hui, plus de cinquante ans après la naissance du mouvement antinucléaire, on s'interroge encore sérieusement pour savoir s'il faut ou non s'acheminer vers une éradication définitive de cette forme de violence, qui constitue une réelle menace pour l'humanité. Il est d'ailleurs étrange que, faute de consensus, aucune grande décision n'ait été prise dans cette enceinte multilatérale, qui compte 66 membres, depuis l'adoption de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

C'est pour cette raison, et pour des raisons semblables mais avec la même détermination que dans le cas des campagnes antitabac, qu'il faut apporter un appui ferme à l'initiative visant à établir à l'échelle mondiale une zone d'exclusion, ou zone exempte d'armes nucléaires, et que mon pays est résolu à aller dans ce sens. Certains chiffres donnent à réfléchir : on estime que les dépenses engagées chaque année dans les services sociaux de base dans le monde s'élèvent à 40 milliards de dollars des États-Unis environ, soit un total de 400 milliards de dollars sur dix ans. Cette somme ne représente pas la moitié du montant alloué à l'aberrant commerce des armes.

Tandis que les États dotés d'armes nucléaires continuent de consacrer des ressources considérables à la recherche nucléaire à des fins militaires, les Vénézuéliens et les autres peuples pacifiques dans le monde continuent d'attendre un désarmement nucléaire total et universel, car il est la seule garantie absolue d'une paix et d'une sécurité internationales.

À l'évidence, si l'on veut élaborer des politiques cohérentes en matière de désarmement, il faut renforcer les instances multilatérales dans lesquelles tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent se réunir volontairement en s'engageant à honorer les principes de la Charte des Nations Unies et, de façon générale, la primauté du droit international, comme cela a été récemment proposé au Conseil de sécurité. Il s'agit de s'opposer à un phénomène qui, comme le terrorisme, l'extrémisme violent et l'intolérance, présente de grands risques et cause de très grands préjudices à tous les êtres humains sur la Terre, car, comme cela a été démontré, la puissance d'anéantissement des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est une menace pour la vie telle que nous la connaissons et pour notre existence.

Le développement et la modernisation rapides des armes nucléaires se manifestent par la capacité fortement croissante à détruire au moyen de celles-ci toutes les traces de vie, voire la planète tout entière. La possibilité que des groupes terroristes se procurent des armes nucléaires est également préoccupante. Les États qui possèdent de telles armes ont la responsabilité d'en prévenir le détournement. Le risque que des armes de destruction massive tombent entre les mains de groupes terroristes est très grand. Nous ne nous opposons pas à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement, mais cette utilisation devrait se faire dans les conditions de sécurité les plus strictes.

Nous maintenons notre précédent appel à l'exploration et à l'utilisation de l'espace uniquement à des fins pacifiques et pour le bien de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique, et sans compromettre la sécurité des États. Nous estimons que l'une des grandes priorités de la communauté internationale est de conclure un traité international visant à prévenir une course aux armements et à interdire la mise en place ou l'utilisation d'armes dans l'espace.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est un espace de paix reconnu comme tel par un certain nombre d'organisations d'intégration régionale, notamment l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples. Cette situation implique un engagement à ne pas autoriser la constitution d'un arsenal d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction semblables, ni à donner d'une quelconque autre manière la possibilité de le faire.

Nous rappelons en outre que le Mouvement des pays non alignés fait valoir depuis longtemps la nécessité d'ouvrir rapidement des négociations sur une convention prévoyant l'élimination totale des armes nucléaires comme unique garantie contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes. Cette position a été exprimée aussi bien à la Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue à Téhéran en 2012, qu'à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2013.

Les pays du Sud ont un comportement exemplaire sur ce plan. Les zones exemptes d'armes nucléaires sont un moyen efficace de défendre l'idée d'une interdiction à l'échelle mondiale, de régler les questions de non-prolifération et de promouvoir une politique commune de sécurité non nucléaire au niveau d'une région.

Le Venezuela est aussi partie au Traité de Tlatelolco, qui a permis d'établir la zone exempte d'armes nucléaires la plus densément peuplée au monde. Cet instrument est une contribution louable des pays de la région à l'idéal politique de la paix et du droit international dans le domaine du désarmement.

Le Venezuela condamne tous les actes de terrorisme international sous toutes leurs formes, en particulier en sa qualité de membre du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme. Cette condamnation s'applique à l'utilisation ignoble des armes indépendamment de leur classification en tant qu'armes nucléaires (type A), bactériologiques (type B) ou chimiques (type C). Les nouvelles méthodes de terrorisme international selon lesquelles on privilégie la violence exercée par les armes au mépris des droits fondamentaux doivent être dénoncées de la façon la plus ferme. Néanmoins, ce terrorisme international, qui souvent se dissimule derrière des groupes existants ou montés de toutes pièces qui sont plus ou moins structurés, n'est rien d'autre que la manifestation de nouvelles formes d'agression et d'interventionnisme larvé visant à saper la souveraineté des États.

Dans certains cas, les critiques internationales ont donné lieu à la condamnation d'États terroristes et ont montré la façon dont la violence qui produit le chaos s'étend et garantit ainsi le succès des démarches interventionnistes et oppressives. La situation actuelle en Syrie est un exemple bien choisi et parlant qui montre à quel point le terrorisme peut être pervers lorsqu'il est fomenté par des États qui se livrent au bellicisme et à l'accumulation d'armes dans leurs efforts visant à réprimer la volonté légitime des peuples et à s'emparer de leurs richesses. Le cas de l'État palestinien, qui chaque jour endure des opérations terroristes assimilables à de la guérilla et visant clairement le génocide, doit

également être mentionné. Dans ce contexte, le Venezuela appuie les initiatives des Nations Unies qui vont dans le sens d'un monde sans violence et d'un monde juste qui soutient le règlement pacifique des conflits, la promotion du désarmement et de la non-prolifération conformément au droit international, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-interférence dans les affaires intérieures des États et l'interdiction de la menace de recours ou du recours à la force militaire.

Par sa diplomatie de la paix fondée sur les idéaux bolivariens, le Venezuela prône l'établissement d'un système international multipolaire bâti sur la paix, la justice, le développement et le respect intégral des règles et principes du droit international.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, le défi pour la Conférence est de mettre au point un instrument juridiquement contraignant sur le désarmement nucléaire. L'idée que nous puissions échouer dans cette entreprise fait penser aux mots d'Albert Einstein, lauréat du prix Nobel de physique en 1921, diabolisé et injustement marginalisé pour avoir vanté la valeur de la paix dans le monde. Répondant à la question de savoir quelle arme serait utilisée dans une troisième guerre mondiale, il dit ceci : je ne sais pas avec quelles armes la troisième guerre mondiale sera menée, mais la quatrième le sera avec des bâtons et des pierres, car il ne restera absolument plus rien sur la Terre.

La paix est la plus grande aspiration de tous les peuples. Le Venezuela fait sienne cette aspiration dans l'esprit de Bolivar.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M<sup>me</sup> Rodríguez Gómez pour la déclaration qu'elle vient de prononcer devant la Conférence. Je vais à présent suspendre la séance pour quelques minutes.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous reprenons la séance plénière. J'ai maintenant le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre invité de marque suivant, S. E. M. Masakazu Hamachi, Vice-Ministre parlementaire chargé des affaires étrangères du Japon. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. Hamachi** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter Monsieur l'Ambassadeur Kongstadt d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré, Monsieur, de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation lors de votre présidence. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Secrétaire général, M. Møller, et à son équipe pour leur appui constant aux travaux de la Conférence.

Chacun sait que le Japon, qui à ce jour est le seul pays à avoir subi des bombardements atomiques, a fait du désarmement et de la non-prolifération nucléaires l'un des grands axes de sa politique étrangère. Le Japon a fait tout son possible pour jouer un rôle moteur dans l'instauration d'un monde sans armes nucléaires, notamment en participant à la revitalisation de cette instance majeure qu'est la Conférence du désarmement.

Le Japon salue les efforts menés sans relâche par le Président en vue de l'adoption d'un programme de travail au cours de la présente session. Sachant que le mandat attribué à la Conférence consiste à négocier un traité de désarmement, et non d'en discuter, les travaux menés par la Conférence devraient déboucher sur l'ouverture rapide de ces négociations. Cette année, le Groupe de travail à composition non limitée de Genève a encouragé nos débats dans le cadre de la Conférence. La communauté internationale nous appelle à sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis deux décennies et à nous acquitter de notre mandat en adoptant un programme de travail digne de ce nom. Le Japon n'épargnera aucun effort pour parvenir à cette fin.

Si l'on considère la situation récente en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération nucléaires, on constate que des débats animés ont eu lieu sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et sur les mesures efficaces en vue du désarmement nucléaire lors de la Conférence d'examen de 2015 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi qu'à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Toutefois, la Conférence d'examen n'a pas été en

mesure d'adopter un document final. Les résolutions de l'Assemblée générale relatives aux incidences humanitaires des armes nucléaires et à l'établissement du Groupe de travail à composition non limitée ont été adoptées, mais certains pays s'y sont opposés. Le Japon craint que ces débats n'aient accentué le clivage entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires.

Le Japon n'a cessé de dire que, pour promouvoir le désarmement nucléaire, il fallait prendre des mesures concrètes et pratiques dans le cadre d'une coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. À cet égard, le Japon accorde de l'importance aux mesures suivantes, entre autres :

- Une plus grande transparence en ce qui concerne les forces nucléaires ;
- Une plus forte réduction de tous les types d'armes nucléaires par tous les États qui en possèdent et, à terme, la multilatéralisation des négociations sur la réduction de ces armes ;
- L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ;
- L'ouverture et la conclusion rapides de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ;
- La promotion du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.

S'agissant du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Japon et le Kazakhstan ont coprésidé la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité au mois de septembre dernier. En outre, le Japon a accueilli à Hiroshima en août dernier une réunion du Groupe de personnalités. Le Japon continuera de réclamer fermement une ratification rapide du Traité par tous les États visés à l'annexe 2 et de s'attacher à faciliter l'entrée en vigueur rapide de cet instrument.

Parmi les quatre grands sujets examinés par la Conférence du désarmement, l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires représente l'un des principaux préalables à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Toutes les questions, y compris celles qui se rapportent aux stocks existants, devraient être abordées dans le cadre des négociations. Les mesures concrètes et pratiques mentionnées précédemment sont énoncées dans la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Unité d'action et détermination renouvelée en vue de l'élimination totale des armes nucléaires », présentée par le Japon et adoptée avec l'appui d'une large majorité d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, soit 166 pays.

Le Japon estime que le désarmement nucléaire doit être promu sur la base de deux éléments, à savoir une idée claire des incidences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires et une évaluation objective de la situation réelle sur le plan de la sécurité.

Le Japon, plus que tout autre pays, comprend pleinement et directement les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires. Il s'emploie depuis longtemps et avec beaucoup d'énergie à faire connaître dans le monde et de génération en génération la réalité du désastre qui s'est produit à Hiroshima et à Nagasaki et à approfondir la compréhension des choses. Les incidences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires sous-tendent toute l'action menée en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

S'agissant de la sécurité, en dépit des appels répétés de la communauté internationale, la République populaire démocratique de Corée a procédé à un quatrième essai nucléaire en janvier 2016 et a lancé un missile balistique en février de la même année. De telles provocations en peu de temps compromettent gravement la paix et la sécurité de l'Asie du Nord-Est et de la communauté internationale. Ce sont de fâcheuses violations des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la question, de la Déclaration de Pyongyang signée par le Japon et la République populaire démocratique de Corée et de la

Déclaration conjointe des Pourparlers à six pays de septembre 2005. De plus, elles mettent sérieusement en péril le régime international de désarmement et de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération. Dans ce contexte, le Japon adresse une protestation véhémement à la République populaire démocratique de Corée et condamne fermement l'essai nucléaire et le lancement de missile qu'elle a effectués. Le Japon exige une nouvelle fois avec fermeté de la République populaire démocratique de Corée qu'elle se conforme pleinement et sans délai aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à ses autres engagements. Une situation aussi tendue sur le plan de la sécurité doit toujours être prise en considération lorsqu'on encourage le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Afin de soutenir les mesures concrètes et pratiques de désarmement nucléaire fondées sur les deux éléments indiqués précédemment, il est impératif de maintenir et de renforcer le régime du TNP. Malgré les résultats de la Conférence d'examen de 2015 du TNP, celui-ci demeure la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Si l'on veut renforcer le régime du TNP, il est essentiel d'obtenir des résultats concrets à la Conférence d'examen de 2020. Le Japon fera tout son possible et saisira toutes les chances pour cela dans le cadre du processus d'examen de 2020 qui débutera l'année prochaine. En tant que participant à l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, le Japon continuera de renforcer la coopération avec les autres États et groupes d'États.

Cette année, le Japon, qui assure la présidence du Groupe des Sept, accueillera la Réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe à Hiroshima en avril et la réunion au sommet à Ise-Shima en mai. Le Japon est également le collaborateur du Coordonnateur pour la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires jusqu'à l'année prochaine. Il tirera le meilleur parti de toutes ces occasions pour que des progrès soient accomplis en vue d'instaurer un monde sans armes nucléaires.

Monsieur le Président, le fossé qui se creuse entre les points de vue a une incidence négative sur le débat international au sujet du désarmement nucléaire. La Conférence du désarmement ne fait pas exception à cette règle. Plus la Conférence restera dans l'impasse, plus sa raison d'être sera mise en doute. Le Japon demande instamment à la Conférence de prendre une décision concrète sur un programme de travail qui débouchera sur l'ouverture rapide de négociations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Hamachi pour la déclaration qu'il vient de prononcer devant la Conférence. La séance est suspendue.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous reprenons la séance plénière. J'ai maintenant le plaisir d'inviter à la tribune notre collègue Dell Higgie, Ambassadrice de la Nouvelle-Zélande. Madame l'Ambassadrice, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Higgie** (Nouvelle-Zélande) : Monsieur l'Ambassadeur, ayant travaillé avec vous en étroite collaboration et durant beaucoup de temps, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui sous votre présidence. Le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande vous adresse et adresse également à la Conférence du désarmement ses salutations et espère que les grands succès remportés au fil du temps par la Norvège dans le cadre d'un grand nombre d'initiatives multilatérales rejailliront sur la Conférence et que vous parviendrez à débloquer la situation et à mettre en place un programme de travail.

Les présages ne vous sont hélas pas vraiment favorables. En effet, les efforts louables du Nigéria et la proposition soumise par ce pays lors de sa présidence n'ont pas été fructueux. Les 117 autres présidences tenues pendant toute la période écoulée depuis la dernière fois que la Conférence a été en mesure de s'acquitter de son mandat n'ont rien apporté non plus. Il semblerait donc que les statistiques jouent en la défaveur de la Norvège.

Les statistiques sont également décevantes dans un plus large contexte. Au cours de son existence, soit pendant près de quarante ans, la Conférence n'a pu mener à bien des négociations que sur deux instruments, à savoir la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce dernier ayant été achevé uniquement grâce à l'intervention de l'Assemblée générale des Nations Unies. On peut pardonner les

États Membres de l'ONU pour le fait de penser qu'un seul instrument tous les vingt ans est un retour sur investissement plutôt faible. Si la communauté internationale attache vraiment de l'importance aux résultats en matière de désarmement sur le plan multilatéral, la Conférence du désarmement n'est semble-t-il pas un lieu très opportun pour en obtenir, en effet.

Les multiples tentatives faites dans le passé par un certain nombre de ministres et d'autres hauts responsables, y compris le Secrétaire général de l'ONU, et évoquées dans des déclarations faites lors du présent débat de haut niveau, pour que la Conférence entame des négociations sur les questions importantes inscrites à son ordre du jour n'ont pas permis de mettre fin à la situation de blocage qui persiste. Les efforts accomplis par un grand nombre de délégations n'ont mené à rien. Après avoir remercié le Nigéria d'avoir tenté le mois dernier de faire avancer les choses, je dois également remercier le Royaume-Uni pour la proposition qu'il a récemment soumise. Certes, nous félicitons le Royaume-Uni pour son approche innovante qui traduit la volonté louable de tenter quelque chose de totalement différent. Ce qui nous gêne, toutefois, c'est qu'en dépit des efforts herculéens que cela impliquerait, à savoir cinquante jours de discussions, cela ne nous amènerait vraisemblablement pas plus près d'un programme de travail permettant à la Conférence de remplir son mandat. Nous aurions alors, semble-t-il, très peu de chances d'obtenir un retour sur un investissement aussi lourd. En outre, nous avons déjà beaucoup de possibilités de discussion dans le cadre du mécanisme actuel pour le désarmement.

La Nouvelle-Zélande salue tous les efforts visant à faire avancer la mise au point d'un programme de travail pour la Conférence. Un programme de travail ne doit cependant en aucun cas être une fin en soi. Il n'y a pas non plus de réel avantage à disposer d'un programme de travail destiné à faciliter un processus de négociation quel qu'il soit. Bien qu'en apparence les perspectives d'une Conférence du désarmement engagée dans telle ou telle négociation puissent être attirantes, la recherche du plus petit dénominateur commun pour le choix du sujet de la négociation ne répond pas bien, à mon avis, aux problèmes de sécurité et aux soucis humanitaires très concrets de tous nos citoyens.

Bien que je partage la préoccupation exprimée hier par la Russie au sujet du statu quo interminable dans lequel se trouve la Conférence et que je salue son authentique créativité dans sa proposition de nouvelle approche et sa suggestion de négociation sur une question entièrement nouvelle, je dois dire que je n'ai jamais entendu aucun de mes compatriotes se plaindre de l'absence d'une interdiction d'utilisation d'armes chimiques par des acteurs non étatiques. Les Néo-Zélandais sont en réalité satisfaits depuis longtemps des interdictions et autres dispositions très détaillées de la Convention sur les armes chimiques et préféreraient que l'on mène des négociations sur les seules armes de destruction massive qui ne sont pas encore interdites, c'est-à-dire les armes nucléaires.

Les positions de la Nouvelle-Zélande sur le désarmement nucléaire et son désir d'un monde sans armes nucléaires sont souvent exprimés et sont très bien connus. Je ne vais pas les répéter ici dans le détail, notamment parce que nous avons eu une très bonne occasion de le faire lors des réunions que le Groupe de travail à composition non limitée a tenues la semaine dernière pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Ce groupe de travail a reçu son mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec toute la légitimité et l'ouverture que cela implique. Nul n'est exclu et chacun est le bienvenu à ces réunions, ce qui est vraiment approprié pour une assemblée qui s'intéresse à un problème mondial et à des risques pour la sécurité et le bien-être de nous tous. Nous nous réjouissons de continuer à participer aux échanges sur la question lors de la prochaine série de réunions du groupe, en mai, et attendons avec intérêt les résultats de ces échanges plus tard cette année.

Une autre réunion très différente s'est tenue à Genève ces derniers jours, également en marge des débats que nous avons à la Conférence du désarmement. Au début de cette semaine, les États parties au Traité sur le commerce des armes se sont retrouvés pour examiner les questions relatives, notamment, à l'établissement du secrétariat chargé du Traité, afin de régler ce dernier point concernant l'instrument.

J'ai eu la chance de participer à ce que je pourrais appeler la naissance de la négociation du Traité sur le commerce des armes. Il s'agissait de la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée établi dans ce cadre, en 2009. L'entrée en vigueur de cet instrument moins de cinq ans après est une illustration, sinon la meilleure illustration, de ce que la communauté internationale est capable de faire lorsqu'un véritable esprit de multilatéralisme peut prévaloir. Le fait que le Traité n'ait à aucun moment été examiné par la Conférence du désarmement est assez révélateur. De l'avis de la délégation néo-zélandaise, cela renforce l'impression que le règlement intérieur de la Conférence continue de desservir un multilatéralisme authentique.

Je ne peux rien faire de mieux que reprendre l'appel lancé hier par la Ministre des affaires étrangères de la Finlande à un réexamen et à une actualisation des méthodes de travail de la Conférence. La Ministre a également plaidé pour un élargissement de cette instance, de sorte qu'elle puisse devenir un organe plus ouvert et plus représentatif, et un organe qui tienne mieux compte des contributions utiles que la société civile et les universitaires peuvent apporter à nos travaux.

Monsieur le Président, avant toute autre chose, il est temps pour la Conférence du désarmement d'adopter, dans un réel esprit de multilatéralisme, un programme de travail qui nous permette de mener des négociations sur les questions qui nous intéressent le plus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Higgie pour ses propos très encourageants. Je vais à présent suspendre la séance pour quelques minutes.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** : Nous reprenons la séance plénière. Je voudrais à présent souhaiter la bienvenue à notre invité, S. E. M. Benedetto Della Vedova, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie. Monsieur, vous avez la parole.

**M. Della Vedova** (Italie) : Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir pour moi de m'exprimer, cette année encore, devant la Conférence du désarmement, qui continue de représenter la plus importante enceinte de négociation multilatérale. Je tiens à réaffirmer l'attachement de l'Italie aux travaux de la Conférence et à féliciter la présidence norvégienne, dont le mandat a commencé la semaine dernière. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M. Michael Møller, et à son équipe, pour leur soutien inestimable aux travaux de la Conférence.

Les principaux accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement ont été négociés dans le cadre de cette conférence et ils continuent de représenter des réalisations impressionnantes de l'instance de négociation de Genève, qui contribuent à rendre le monde plus sûr. Aujourd'hui, compte tenu de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis vingt ans, et face à la tendance croissante à mener les négociations relatives au désarmement hors du cadre de la Conférence, nous craignons que l'utilité de la Conférence puisse être remise en question. De notre point de vue, la Conférence du désarmement reste un des fondements du système multilatéral de désarmement : il demeure capital, par conséquent, de préserver son rôle de premier plan dans la promotion de négociations de fond sur le désarmement et la non-prolifération et de surmonter le blocage actuel. L'année dernière, il n'a pas été possible de convenir d'un mandat de négociation pour la Conférence. Même si les activités de la Conférence ont été intenses et, à notre avis, très utiles, c'est de l'adoption d'un programme de travail et du lancement de travaux de fond sur les questions clés durant la session en cours qu'il convient de se préoccuper avant tout, ce qui nécessite de la souplesse de la part de toutes les parties.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le socle de l'effort de désarmement nucléaire et un élément important de la poursuite du développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous tenons à réaffirmer notre volonté de créer les conditions d'un monde plus sûr pour tous, exempt d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP. Les avancées futures devraient être fondées sur la prise en compte des trois piliers du TNP, qui se renforcent mutuellement. À cet égard, nous réaffirmons notre

plein appui à la mise en œuvre du Plan d'action de 2010, qui énonce des mesures concrètes sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Tout en regrettant qu'un consensus n'ait pas pu être atteint à la neuvième Conférence d'examen du TNP, nous nous réjouissons à la perspective de participer activement au nouveau cycle du Comité préparatoire qui débutera l'année prochaine et nous amènera à la Conférence d'examen de 2020. Des travaux productifs dans le cadre de la Conférence du désarmement cette année créeraient une dynamique en ce qui concerne le TNP également. Nous devrions tous être ambitieux et tirer parti de cette période pour avancer dans la mise en œuvre du Plan d'action de 2010 et rapprocher les différentes positions afin de progresser encore vers la réalisation des objectifs du Traité.

Dans ce contexte, nous restons en faveur de la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, à laquelle participeraient tous les États de la région, sur la base d'arrangements librement conclus par eux, comme décidé par la Conférence d'examen de 2010.

Comme d'autres, nous sommes vivement préoccupés par les conséquences catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires. En effet, c'est la conscience que nous avons de la persistance des risques nucléaires pour l'humanité et le désir d'un monde pacifique pour les générations futures qui sous-tendent nos efforts en faveur de progrès effectifs en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

Il est par conséquent capital de participer de manière constructive à toutes les discussions pertinentes sur le désarmement nucléaire en mettant clairement l'accent sur des mesures concrètes et efficaces. Nous devrions éviter les raccourcis qui ne contribuent pas à la réalisation des objectifs complémentaires que sont le désarmement et la non-prolifération. Une approche progressive du désarmement nucléaire représente un moyen réaliste d'atteindre le « global zéro » (zéro nucléaire). Dans cet esprit, nous participons aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, créé par la résolution 70/33 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Bien qu'elle soit critiquée pour son incapacité à produire des résultats concrets, la communauté du désarmement a enregistré deux réussites en 2015 : d'une part la conclusion de l'accord relatif au Plan d'action global commun entre l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie (E3+3), l'Union européenne et l'Iran, et la récente prise d'effet de la Date d'application ; et, d'autre part, le succès de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes.

L'année dernière s'est poursuivie de manière fructueuse, dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, le débat prometteur sur la question des technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, qui a grandement contribué à faire mieux comprendre les multiples aspects de ces systèmes. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre et d'approfondir ces discussions dans les mois à venir, également en vue de la Conférence d'examen de la Convention.

L'Italie demeure profondément attachée à la pleine mise en œuvre des instruments internationaux sur les armes classiques et fournit notamment une assistance technique, matérielle et financière aux États qui en ont besoin, tels ceux qui sont touchés par les mines, les armes à sous-munitions et tous les types de restes explosifs de guerre. Nos efforts visent aussi à améliorer l'efficacité et l'efficacité des interventions de toutes les parties prenantes dans ce domaine. Dans cet esprit, l'Italie, qui est l'un des principaux donateurs, a assuré en 2016 la présidence du Groupe d'appui à la lutte antimines, dont la première réunion s'est tenue le mois dernier à Genève.

Parallèlement à certaines réussites, nous regrettons d'avoir à prendre note de quelques faits inquiétants. Nous condamnons dans les termes les plus fermes l'essai nucléaire effectué en janvier par la République populaire démocratique de Corée et le lancement du missile à longue portée auquel elle a procédé le 7 février. Ces actions

constituent une violation grave de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, des obligations qui incombent à la Corée du Nord au titre du TNP et de la norme internationale de fait qu'est devenu le moratoire sur les essais nucléaires, et sont une nouvelle provocation et une menace pour la paix et à la sécurité internationales. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de renoncer complètement à tous ses programmes nucléaires et programmes de missiles balistiques de manière vérifiable et irréversible et de s'abstenir de tout nouvel acte de provocation. En outre, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se remettre en conformité à bref délai avec le TNP et avec l'accord de garanties conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi qu'à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Une interdiction complète des essais nucléaires constituerait une étape cruciale vers l'élimination des armes nucléaires et, en tant que telle, un moyen de renforcer la sécurité pour tous. À ce sujet, l'Italie remercie les États qui ont récemment ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est l'une des principales réalisations de cette auguste assemblée. L'Italie demande aux États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier aux huit États restants mentionnés à l'annexe 2, de signer et ratifier le Traité. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, nous exhortons tous les États à maintenir tous les moratoires volontaires existants sur les armes nucléaires, les explosions nucléaires expérimentales ou toute autre explosion nucléaire et à s'abstenir de toute mesure susceptible de compromettre la réalisation des objectifs et l'objet du Traité.

L'ouverture immédiate de négociations, au sein de la Conférence du désarmement et sans conditions préalables, sur un traité relatif aux matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires demeure une priorité. Dans le même temps, je voudrais réaffirmer que nous sommes prêts à entamer des travaux productifs sur tous les points de l'ordre du jour de la Conférence. À cet égard, nous continuons d'appuyer toute initiative constructive visant à trouver une voie possible pour que la Conférence reprenne ses travaux. En outre, nous saluons chaleureusement les efforts visant à associer activement la société civile aux débats de cette assemblée et nous attachons la plus haute importance à sa contribution concrète et constructive aux activités de la Conférence.

Monsieur le Président, l'Italie ne ménagera pas ses efforts pour appuyer les travaux de cette assemblée. Le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération sont des composantes essentielles de notre politique étrangère. En tant que candidate à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2017-2018, l'Italie continuera à promouvoir l'action en faveur du désarmement à l'Organisation des Nations Unies, comme elle l'a toujours fait dans toutes les instances multilatérales, notamment la Conférence du désarmement, le Groupe des Sept et l'Union européenne.

**Le Président** : Je remercie S. E. M. Della Vedova de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** : Nous reprenons la séance plénière. Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à notre éminent invité, S. E. M. Ignacio Ybáñez Rubio, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Espagne. Monsieur, vous avez la parole.

**M. Ybáñez Rubio** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, c'est un plaisir pour moi de participer une fois encore à la Conférence du désarmement, qui est l'organe chargé de mettre en place des mesures qui nous permettront de progresser vers la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies. L'Espagne tient à exprimer son ferme soutien à cette instance, qui a négocié des traités d'une importance capitale, ainsi que son profond regret face à l'impasse qui s'est installée ces dernières années.

La communauté internationale est confrontée à de graves défis qu'elle doit relever pour assurer la coexistence pacifique des nations ; nous devons donc faire appel au sens des responsabilités de tous les États et engager un dialogue à cette fin. L'Espagne considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme la pierre angulaire du cadre international pour le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Malgré la nécessité d'une approche équilibrée entre ces trois piliers,

nous maintenons qu'il est particulièrement nécessaire de progresser dans le domaine du désarmement, comme énoncé à l'article VI du Traité, en exigeant des États détenteurs d'armes nucléaires, en particulier de ceux qui ont d'importants arsenaux, qu'ils réduisent leurs arsenaux. C'est pourquoi nous demandons aux grandes puissances – les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie – de relancer les négociations visant à réduire leurs arsenaux stratégiques conformément au seuil établi dans le nouveau Traité START.

L'Espagne regrette que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas abouti à l'adoption d'un document final par consensus. Nous devons néanmoins tenter de renforcer encore le Traité en tenant les engagements pris lors des précédentes conférences d'examen, en ce qui concerne en particulier le Plan d'action de 2010. À ce sujet, l'Espagne se déclare une fois de plus frustrée par le fait qu'aucune conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs n'ait été organisée et demande que l'on redouble d'efforts en vue de tenir cette conférence aussitôt que possible.

L'Espagne a participé avec un grand intérêt au débat sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait une attaque à l'arme nucléaire. Nous estimons toutefois que ce débat devrait aussi prendre en considération les aspects liés à la sécurité. Nous voulons tous des résultats concrets dans le domaine du désarmement ; nous estimons que l'interdiction des armes nucléaires ne permettra pas en soi de parvenir à leur élimination.

Monsieur le Président, la Conférence du désarmement est le seul organe chargé de négocier des traités multilatéraux de désarmement. Il est par conséquent nécessaire de favoriser un climat de négociation et de recenser de manière réaliste les domaines qui sont davantage susceptibles de faire l'objet d'un consensus. Notre priorité devrait être la négociation d'un traité sur les matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui comprenne des objectifs concernant tant le désarmement que la non-prolifération. Nous devons pour cela faire preuve de créativité et de souplesse dans nos négociations, et nous pensons qu'un certain nombre de nouvelles propositions qui ont été présentées méritent d'être examinées. La Conférence doit aussi s'employer à parvenir à un consensus sur un programme de travail et poursuivre les discussions de fond sur d'autres points importants de son ordre du jour, comme le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité et l'espace extra-atmosphérique. Elle doit aussi continuer de réfléchir à la manière d'améliorer ses méthodes de travail tout en respectant le principe du consensus, et elle devrait envisager sérieusement d'élargir sa composition, dans des limites raisonnables, et de permettre une participation plus active de la société civile.

L'Espagne tient à féliciter l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne de l'accord conclu en juillet 2015. L'Espagne estime que le Plan d'action global commun et la résolution 2231 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a approuvé le Plan d'action, établissent des limites claires pour l'élaboration du programme nucléaire iranien dans le cadre du système de vérifications strict de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Espagne prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application effective de la résolution 2231 (2015) en sa qualité de facilitateur au Conseil de sécurité.

L'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 6 janvier et le lancement d'un missile balistique le 7 février constituent des violations graves des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'Espagne demande une nouvelle fois aux autorités nord-coréennes de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et d'honorer les engagements qu'elles ont pris en démantelant leur arsenal nucléaire de manière irréversible et vérifiable et en mettant un terme à ces essais. Cette situation montre qu'il est urgent que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adopté il y a maintenant vingt ans, entre en vigueur. Nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui sont mentionnés à l'annexe 2 du Traité, de signer ou ratifier cet instrument dans les plus brefs délais.

Monsieur le Président, les armes chimiques constituent un autre sujet de grave préoccupation. L'Espagne demande à la République arabe syrienne d'honorer les obligations qui lui incombent au titre des résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015) du Conseil de sécurité. Nous exprimons cette demande depuis le début des travaux du Mécanisme d'enquête conjoint, qui a été créé en application de la résolution 2235 (2015) en vue d'identifier les responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, et nous espérons que toutes les armes chimiques qui se trouvent dans le pays seront prochainement complètement éliminées.

De la même manière, l'Espagne se déclare préoccupée par la situation en Lybie et par le risque que les armes chimiques actuellement stockées dans ce pays en attendant d'être détruites puissent tomber entre les mains de terroristes. Nous soutenons les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques qui visent à ce que cet arsenal soit détruit rapidement et de manière efficace et sûre. À la fin de cette année aura lieu la huitième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques. Nous espérons que les États continueront de progresser dans la mise en œuvre de cette Convention et que la coopération et les mesures de confiance nécessaires seront renforcées. Dans ce contexte, le risque que des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou bactériologiques, tombent entre les mains de terroristes est bien réel et sérieux.

En sa qualité de Président du Comité chargé de surveiller le respect de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, l'Espagne s'emploiera à faire progresser l'examen complet de l'état d'avancement de l'application de cette résolution, qui devrait être achevé avant décembre 2016. Dans le cadre de cet examen, le Comité évaluera la mesure dans laquelle la résolution est mise en œuvre et, s'il y a lieu, des ajustements seront apportés au mandat du Comité afin que toute menace ou situation nouvelle soit prise en considération.

Dans le domaine des armes classiques, l'Espagne se félicite des mesures prises relativement au Traité sur le commerce des armes ; la première Conférence des États parties au Traité s'est tenue l'année dernière à Mexico et a assorti le Traité des mesures administratives et de l'appui nécessaires pour faire progresser sa mise en œuvre. Nous tenons à souligner l'importance des efforts actuellement fournis pour lutter contre le trafic d'armes à feu, en particulier d'armes légères et de petit calibre, lesquelles sont le principal moyen de combat dans les conflits actuels. L'Espagne réaffirme son appui aux résolutions 2117 (2013) et 2220 (2015) du Conseil de sécurité et au Programme d'action des Nations Unies de 2001. Nous sommes convaincus que la sixième réunion biennale sur le Programme d'action, qui se tiendra en juin 2016 à New York, permettra de renforcer le développement et la pleine mise en œuvre du Programme.

Pour conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, de réaffirmer l'appui indéfectible de l'Espagne aux travaux et aux buts de la Conférence du désarmement. La Conférence est une instance au sein de laquelle tous les États membres devraient faire leur possible pour rechercher des domaines de consensus et des solutions constructives pour le bénéfice de tous.

**Le Président :** Je remercie S. E. M. Ybáñez Rubio de sa déclaration à la Conférence. La séance est suspendue.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président :** Nous reprenons la séance plénière. Le Représentant de la république populaire démocratique de Corée demande la parole. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

**M. So Se-pyong** (République populaire démocratique de Corée) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre plein soutien et de notre coopération.

J'ai demandé la parole pour exercer le droit de réponse face aux accusations fondées sur des préjugés et aux arguments faussant la réalité qui ont été avancés aujourd'hui par certaines délégations. Ma délégation a précisé sa position de principe en de nombreuses occasions, y compris dans la déclaration que nous avons faite lors d'une séance plénière de

la Conférence : notre premier essai de la bombe à hydrogène, qui a été couronné de succès, était une juste mesure de légitime défense destinée à protéger la souveraineté nationale et l'existence de la nation et à assurer la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et dans la région. Je ne vais pas prendre le temps aujourd'hui de détailler une nouvelle fois la position de principe du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et les efforts qu'il déploie en faveur de la paix.

J'ai écouté attentivement ces déclarations et les préjugés et allégations qu'elles contiennent et je me demande si elles tendent réellement à contribuer à la paix et à la sécurité internationales, y compris sur la péninsule coréenne, ou si elles gommement délibérément la réalité en raison d'un parti pris politique. Nous avons clairement expliqué à plusieurs reprises que la République populaire démocratique de Corée était exposée à une menace nucléaire de la part des États-Unis d'Amérique depuis plus d'un demi-siècle : il ne s'agit pas d'une éventualité ou d'une abstraction, mais d'une question concrète et physique. Nous disposons de suffisamment de données pour prouver et étayer ce que nous avançons de manière scientifique et systématique ; ces données peuvent être communiquées à tous ceux que cela intéresse.

Parallèlement, nous avons demandé aux États concernés de prêter l'attention voulue aux causes profondes et non aux phénomènes et de s'exprimer et se conduire de manière responsable s'ils se préoccupent réellement de la paix et de la sécurité sur la péninsule coréenne et dans le monde. Ces pays, qui ne cessent de condamner la République populaire démocratique de Corée de manière stéréotypée n'ont jamais pris en considération notre position et n'ont jamais demandé de comptes sur les très importantes manœuvres militaires conjointes exécutées chaque année par les États-Unis d'Amérique et la Corée du Sud avec l'utilisation de moyens de frappe nucléaire stratégiques. Cela montre clairement que, s'ils réclament la stabilisation de la situation et la paix et la sécurité dans le monde, leurs paroles sont en totale contradiction avec leurs actes.

Je voudrais poser quelques questions à ces pays. Comment réagiriez-vous si vous faisiez face à une menace nucléaire permanente et étiez soumis à des sanctions depuis des décennies ? Permettriez-vous qu'il soit porté atteinte à votre souveraineté ? Seriez-vous disposés à renoncer à vos intérêts nationaux en matière de sécurité et à les sacrifier ? Si tel était le cas, il me semble que la Conférence du désarmement devrait déjà être sortie de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. La République populaire démocratique de Corée est une nation qui a fait l'amère expérience de la colonisation et de l'impérialisme japonais pendant près de quarante ans et qui tient par-dessus tout à sa souveraineté nationale.

En ce qui concerne le lancement d'un satellite par la République démocratique de Corée, nous avons déjà précisé qu'il s'inscrivait dans l'exercice d'un droit indépendant et légitime qui est pleinement conforme aux règles de droit international universellement acceptées concernant l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, notamment au Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Ce n'est pas la première fois que la République populaire démocratique de Corée procède à la mise sur orbite d'un satellite d'observation de la Terre à des fins de développement économique et scientifique. Même s'il s'est avéré que le satellite fonctionnait correctement dans l'espace, certains pays refusent délibérément d'admettre cette réalité évidente et prétendent qu'il est utilisé à des fins militaires. Ces pays n'ont jamais mis en cause les récents tirs de missiles balistiques intercontinentaux par un certain pays, montrant ainsi ouvertement qu'ils font deux poids deux mesures et révélant l'objectif qu'ils poursuivent réellement. Peut-être cela est-il attribuable au sentiment de confort et de satisfaction qu'ils éprouvent sous le parapluie nucléaire et la protection des missiles balistiques intercontinentaux de cet État.

Il est vraiment décevant et déplorable que la délégation sud-coréenne utilise la Conférence du désarmement comme une enceinte pour critiquer les justes mesures prises par ses compatriotes et favoriser la confrontation. Nous avons déjà indiqué clairement que la dissuasion nucléaire pratiquée par la République populaire démocratique de Corée ne vise pas à porter préjudice à des compatriotes mais à protéger la paix sur la péninsule coréenne et la sécurité dans la région contre l'odieux scénario de guerre nucléaire des États-Unis d'Amérique. La partie sud devrait s'abstenir de tout acte de provocation contre

des compatriotes et ne pas accepter aveuglément la politique hostile des États-Unis d'Amérique à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Monsieur le Président, comme je l'ai dit la dernière fois, de nouvelles sanctions entraîneront une réaction plus dure. La République populaire démocratique de Corée ne fermera les yeux sur aucune manœuvre qui tendrait à faire de la Conférence du désarmement une instance politisée cherchant à tirer parti de la division de la péninsule coréenne et ne tolérera jamais aucune tentative de porter atteinte à la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée.

**Le Président** : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée, l'Ambassadeur So, de sa déclaration. Je donne la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique.

**M. Buck** (États-Unis d'Amérique) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous remercier de diriger nos travaux et de vous assurer de notre plein soutien dans vos efforts.

Monsieur le Président, je n'avais pas prévu de prendre la parole mais, les États-Unis ayant été mentionnés par le Représentant de la Corée du Nord, il me paraît important de revenir sur un certain nombre d'observations que nous avons déjà formulées dans cette enceinte.

Le dernier essai et le tir de missile auxquels la République populaire démocratique de Corée a procédé et qui sont clairement contraires aux obligations qui lui incombent en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, ont été condamnés de manière unanime et sans équivoque par les nations du monde entier. Pyongyang doit comprendre que son programme d'armes nucléaires est fondamentalement en contradiction avec ses intérêts nationaux. La Corée du Nord ne parviendra à la sécurité et au développement qu'elle affirme rechercher qu'en se montrant à la hauteur de ses obligations et engagements internationaux. Les États-Unis d'Amérique sont foncièrement attachés à la sécurité de leurs alliés dans la région et prendront toutes les mesures voulues pour se défendre et défendre leurs alliés et répondre aux provocations de la Corée du Nord.

La communauté internationale est unie dans son opposition ferme à la mise au point et à la possession d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée. Nous n'acceptons et n'accepterons pas la Corée du Nord en tant qu'État détenteur d'armes nucléaires.

**Le Président** : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration. L'orateur suivant sur ma liste est la Représentante de la République de Corée. Madame, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Seo Eun-ji** (République de Corée) : Monsieur le Président, ma délégation rejette totalement les arguments de la République populaire démocratique de Corée. Tout d'abord, permettez-moi de souligner que des actes illégaux ne peuvent pas créer de droits. À cet égard, la raison pour laquelle la République populaire démocratique de Corée ne peut pas justifier son programme nucléaire en tant qu'exercice du droit de légitime défense est très claire. Les points précis ont déjà été mentionnés par le Ministre des affaires étrangères de mon pays dans son discours et ma délégation n'a par conséquent pas l'intention de réfuter point par point les arguments dénués de fondement de la République populaire démocratique de Corée.

Les manœuvres conjointes qu'effectuent annuellement depuis plusieurs décennies la République de Corée et les États-Unis d'Amérique visent à répondre à la menace évidente que fait peser la République populaire démocratique de Corée. Elles sont de nature purement défensive. Ces manœuvres sont effectuées en toute transparence, avec notification préalable à la République populaire démocratique de Corée, et sous la surveillance de la Commission neutre de contrôle.

En ce qui concerne le droit d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, chacun, dans cette salle, sait que la République populaire démocratique de Corée n'est pas habilitée à exercer ce droit indépendant et légitime parce qu'elle est le seul pays soumis à des sanctions en vertu desquelles il lui est interdit de procéder à tout tir

recourant à la technologie des missiles balistiques. Tous les droits sont réservés aux pays qui s'acquittent de bonne foi de leurs obligations dans le cadre du système convenu par la communauté internationale. Toutefois, la République populaire démocratique de Corée rejette sans cesse sur d'autres la responsabilité de ses activités illicites et de ses provocations, tout en revendiquant les droits légitimes d'un États souverain. En effet, le comportement irresponsable de la Corée du Nord n'est nullement conforme aux objectifs communs et à la cause de la Conférence du désarmement, qui vise à promouvoir le désarmement nucléaire et à mettre fin à la prolifération nucléaire.

Nous continuons d'exhorter la République populaire démocratique de Corée à être un membre responsable de la Conférence du désarmement. Cette Conférence est une instance pour le désarmement, non pour la mise au point d'armes nucléaires. En conséquence, les manquements répétés par la République populaire démocratique de Corée à ses obligations internationales remettent en cause sa capacité même d'être membre de la Conférence.

**Le Président** : Je remercie la Représentante de la République de Corée de sa déclaration. Le Représentant de la République populaire démocratique de Corée demande la parole. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

**M. So Se-pyong** (République populaire démocratique de Corée) : Monsieur le Président, en ce qui concerne la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique, je dois rappeler à chacun les raisons pour lesquelles nous devons mettre au point un programme nucléaire : la responsabilité en revient aux États-Unis d'Amérique, en réalité. Ils nous ont contraint à le faire. Ils doivent le comprendre. Ils le savent, mais ne veulent pas comprendre. Dans quelques jours, ils reprendront les manœuvres militaires conjointes Key Resolve/Foal Eagle en Corée du Sud contre la République populaire démocratique de Corée. Que va-t-il se passer si nous restons sans rien faire face à ces manœuvres militaires ? Qui sait ce qu'il va se passer ?

En ce qui concerne les remarques de la délégation sud-coréenne, permettez-moi de répondre brièvement. En réalité, la question du nucléaire trouve son origine dans l'introduction d'armes nucléaires sur le territoire de la Corée du Sud par les États-Unis ; et les exercices militaires conjoints de plus en plus importants que j'ai mentionnés et pour lesquels sont utilisés des moyens d'attaque nucléaire stratégiques, ont engendré une grave menace nucléaire. Comme chacun sait, la Corée du Sud ne peut pas prendre de mesures pour s'opposer à cela, parce qu'elle doit suivre et accepter les instructions des États-Unis. Au lieu de décider de mesures harmonisées et pacifiques avec sa propre nation, elle ouvre des boîtes de Pandore ici et là. Cela s'explique simplement par le fait que le droit de commander des opérations de guerre est maintenant exercé par les États-Unis. Nous serions très heureux de régler nous-mêmes les questions internes en tant que nation. Vous auriez tout intérêt à vous abstenir de demander à d'autres d'intervenir contre vos compatriotes et de favoriser la méfiance et la confrontation.

**Le Président** : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. La Représentante de la République de Corée demande la parole. Madame, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Seo Eun-ji** (République de Corée) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre une nouvelle fois la parole. J'ai déjà dit que je rejetais totalement les arguments de la République populaire démocratique de Corée. La République de Corée est un État indépendant et souverain. Nous avons une alliance étroite avec les États-Unis. La communauté internationale n'acceptera pas d'actes de provocation de la République populaire démocratique de Corée. En outre, je prie instamment la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de faire des commentaires abrupts et déplacés au sujet d'un États membre de la Conférence du désarmement.

La République populaire démocratique de Corée doit tenir compte de l'importante signification des sanctions qui sont actuellement établies par le Conseil de sécurité, les plus lourdes qui aient été décidées en plus de soixante-dix ans. Cela montre que la communauté internationale est résolue à ne plus rester sans rien faire et à ne plus fermer les yeux sur le mépris et le dédain de la République populaire démocratique de Corée pour les normes et les règles internationales.

Il est grand temps que la communauté internationale veille à ne manifester aucune tolérance pour les actions de provocation effrénée de la République populaire démocratique de Corée, afin que celle-ci ne se risque pas à de nouvelles provocations. Dans le même temps, vous devriez la faire pleinement répondre de tous les actes par lesquels elle défie l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

**Le Président** : Je remercie la Représentante de la République de Corée de sa déclaration. Je crois comprendre qu'aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole.

Nos travaux de ce matin sont maintenant terminés. La prochaine séance plénière officielle aura lieu le mardi 8 mars à 10 heures, dans cette salle. La séance est levée.

*La séance est levée à 13 heures.*